

Le contrôle tachygraphe poids lourds est proposé chez First Stop et Côté Route



Depuis 1969, la loi française oblige la présence d'un chronotachygraphe dans les véhicules de transport de plus de 3.5 tonnes. D'un point de vue européen et afin de faciliter l'harmonisation des réglementations nationales, le chronotachygraphe numérique est obligatoire pour faciliter le contrôle des chauffeurs étrangers à l'extérieur de leurs frontières. Les réseaux First Stop et Côté Route proposent le contrôle des tachygraphes poids lourds.

Deux réseaux unis au service du client

En France, la législation oblige à un contrôle récurrent, par un organisme agréé par l'État, tous les ans pour le limiteur de vitesse et tous les deux ans pour le chronotachygraphe.

Des règles précises encadrent l'usage du chronotachygraphe. Les informations récoltées par le tachygraphe doivent être lues et transmises au siège social de l'employeur au moins une fois tous les trois mois. Le non-respect de cette règle entraîne 750 euros d'amende par jour. Pour des archives manquantes, le montant de la pénalité peut atteindre 1 000 euros par jour et par infraction. De plus, en Europe, pour les données stockées sur la carte de conducteur, la lecture doit se faire au moins tous les 28 jours.

Les agences équipées d'une station Tachy proposent les services suivants :

- Les visites obligatoires et réglementaires
- Les compétences pour tous les modèles numériques et analogiques
- Les installations complètes
- Le premier étalonnage
- Les recherches de pannes et les réparations
- Les contrôles périodiques chronotachygraphe et limiteur de vitesse
- La remise aux normes du limiteur de vitesse si des écarts sont constatés
- Le remplacement des chronotachygraphes numériques, analogiques ou dernière génération dite « intelligente »



Les stations sont équipées d'un matériel de dernière génération et les techniciens experts sont régulièrement formés et habilités à tous types d'interventions. Les réseaux investissent régulièrement pour répondre au mieux aux besoins de leurs clients et à la réglementation en vigueur.

Un maillage en plein déploiement

Actuellement, 15 points de vente proposent ce service dans les réseaux.

Ils sont situés :

- Un en Essonne (91)
- Un dans les Deux-Sèvres (79)
- Un dans la Vienne (86)
- Deux en Gironde (33)
- Un dans le Rhône (69)
- Un dans l'Isère (38)
- Deux dans l'Hérault (34) dont **notre dernière station, First Stop Montpellier**
- Trois dans le Vaucluse (84)
- Un dans les Alpes de Haute de Provence (04)
- Deux dans les Bouches du Rhône (13)

Les équipes expertes accueillent les clients du lundi au vendredi et le samedi sur rendez-vous dans certaines agences, pour les visites obligatoires quelle que soit la marque du tachygraphe qu'il soit numérique ou analogique.

Des solutions de gestion de flotte et de téléchargement, analyse et archivage des données du tachygraphe peuvent également être proposées en partenariat avec Webfleet Solutions, notre partenaire.

L'éthylotest anti-démarrage (EAD)

L'éthylotest anti-démarrage est obligatoire pour tous véhicules transportant plus de 9 personnes (passagers) depuis 2015. Cet appareil ne peut être installé et contrôlé que par des techniciens qualifiés par UTAC ou le LNE. La loi française impose un contrôle périodique annuel de cet appareil embarqué.

Si l'EAD est jugé conforme lors du contrôle annuel, une attestation de vérification périodique est remise au conducteur et à son employeur et sera demandé lors du passage du véhicule au contrôle technique qui a lieu tous les six mois pour les autocars et bus de + de 9 places.

A chaque démarrage, le conducteur doit souffler dans l'éthylotest embarqué ; si le test est positif, il (le conducteur) peut le renouveler après une minute. Si ce second test s'avère également positif, le démarrage deviendra impossible pendant trente minutes.

Il existe trois types de EAD réglementairement parlant, les appareils étant identiques :

- Les EAD règlementaires, avec contrôle annuel, pour les autocars,
- Les EAD volontaires, pour les Poids Lourds, VUL et véhicules légers d'entreprises,
- Les EAD judiciaires, pour les véhicules de tourisme.

Ce service est aujourd'hui disponible dans 13 agences (carte ci-joint).



***First Stop & Côté Route** sont des acteurs majeurs du pneumatique (Tourisme, Camionnette, 4x4, Moto, Poids Lourds, Agraire, Manutention et Génie Civil), des services associés et de l'entretien réparation VL et VUL (freins, vidange, révision, climatisation, amortisseurs, ...). First Stop & Côté Route comptent en France plus de 400 points de vente, et s'appuient sur un réseau mixte avec des points de vente intégrés (filiales à 100 %) et des points de vente adhérents indépendants, liés à l'enseigne via un contrat d'adhésion. **Proximité, expertise, et réactivité** sont les maîtres-mots des réseaux First Stop & Côté Route.*

 firststop.fr

